|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement/ PPG  =-=-=-=-=-=-=-=  Cabinet  =-=-=-=-=-=-=-=  Dossier traité par CM El Hadj Ibrahiman SAKANDE  Tél : +22670207171 |  | BURKINA FASO  =-=-=-=-=-=-=-=  Unité – Progrès - Justice |

|  |
| --- |
| **FICHE DE TRAITEMENT DE DOSSIER DIVERS**  **DE M. LE MINISTRE** |

**PROVENANCE: Casting Communication, DG Georgette PARE, lettre en date du 30 août 2018 et reçu le 31 août au cabinet**

**Transmis pour étude le 12** Septembre 2018 à CM I. S.

**Objet: Production et diffusion d’émissions Télé**

**I.SYNTHESE**

La société privée Casting Communication Sarl souhaite « l’accompagnement et les recommandations » de M. le Ministre aux fins d’un aboutissement heureux de son projet de production d’une émission télé, durant un mois, consacrée à la lisibilité du « sens et de la portée » de certaines institutions de la République. Et ce, avec comme canaux, les chaines de télés nationales. Les institutions concernées seraient la Cour des Comptes, la Grande Chancellerie, la Cour de Cassation, le Conseil Constitutionnel, le CSC, le Médiateur du Faso, la CIL, le CES, l’Assemblée Nationale, la CENI, « le » Président du Faso, le Premier Ministère.

**II. OBSERVATIONS DE FOND**

**Oui, ce Projet est à saluer**, en tant que venant ajouter de la terre à la terre d’une meilleure connaissance des hautes institutions de la République par le citoyen dont ils sont en charge de servir, par délégation … Et ce, par des nationaux, professionnels de la communication et probablement de la communication politique (?). Ce projet, au cas où il aurait été bien conceptualisé et déjà financé, pourrait être capitalisé par Notre ministère, au titre des succès de certaines de ses missions, en s’y associant, ne serait-ce que par la « caution ».

**Nonobstant cette donne, de grandes Zones d’ombres restent à éclaircir avant que le Ministère et M. le Ministre n’ouvrent, à fond, leur fenêtre de Johari à la dynamique de ce projet…**

Il convient de chercher à bien comprendre les véritables tenants et les aboutissants de cette initiative, ses « commanditaires » ou pas, ce qui est réellement, concrètement attendu du Ministère et du Ministre en charge de la Communication et du porte-parolat, les sources de financement ou pas, les contacts et ou « aboutissements » divers acquis auprès des institutions visés…

Le Gouvernement ayant lui-même, déjà, sa stratégie de promotion des institutions de la République, dans un contexte à actualité politique, sécuritaire, économique et financière complexe, ne saurait s’y engager sans un minimum de précaution stratégique. Par ailleurs, les lettres de recommandation du Ministères ne sauraient servir à faire des pressions sur certaines institutions, loin de leurs possibilités financières et de leurs programmes d’activités, surtout que Casting Communication entend mettre en musique le présent projet « entre le reste de l’année en cours et le premier semestre de 2019 ».

Il convient donc que M. le ministre reçoive Mme la DG de Casting communication pour une séance de travail, en présence de son Directeur de cabinet, si nécessaire, pour la féliciter, avant d’en aviser dans les meilleurs délais… .

**NB** : Un coup de fil chaleureux de M. le Directeur de Cabinet, à l’intéressée, pourrait lui signifier les date et heure retenues pour « l’audience »…

**Conclusion**

Sauf informations nouvelles, ce projet mérité d’être encouragé mais dans le sens d’un partenariat gagnant gagnant et en prenant le soin de s’assurer d’un certain nombre de garantie de transparence...

**Ouagadougou, le 15 Septembre 2018**

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET BURKINA FASO**

**DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT** *Unité-Progrès-Justice*

**Dossier traité par :** El Hadj Ibrahiman SAKANDE**………… Tél.**70207171

|  |
| --- |
| **FICHE DE TRAITEMENT DE DOSSIERS DIVERS**  **DE M. LE MINISTRE** |

**PROVENANCE: M. Sanogo Ismaëla Crépin, promoteur du projet « RESOFIRME », lettre en date du 03 septembre et reçu le 05 septembre 2018 au cabinet**

**Transmis pour étude le 12** Septembre 2018 à CM I. S.

**Objet: Demande d’audience pour porter à la connaissance de M. le Ministre, un Projet dit de Communication institutionnelle…**

**I.SYNTHESE**

Le Sieur SANOGO Ismaëla Crépin a une idée de projet dénommée « RESOFIRME ». Son centre d’intérêt est la communication institutionnelle (créer un espace privilégié de rencontre entre les entreprises et les populations…). Il souhaite, à travers une audience que lui accorderait M. le Ministre, à sa convenance, lui tenir informé des détails dudit projet et solliciter ses conseils et probables appuis divers.

**II. OBSERVATIONS DE FOND**

La sollicitation d’audience de M. SANOGO, auprès de M. le Ministre pourrait lui être accordée pour une séance d’écoute, d’encouragement et de prise de contact, en attendant d’aviser plus tard, si nécessaire, relativement aux préoccupations que M. Sanogo viendrait à soulever …

**Au regard du lieu de provenance de la lettre de demande d’audience, M. le Ministre pourrait répondre positivement aux attentes présentes du sieur Sanogho, lors d’un de ses séjours dans la ville de Sya puisque celui-ci y réside et pourrait être, à bon temps (…), un acteur d’accompagnement des actions de M. le Ministre dans cette région (…).**

**NB** : Un coup de fil chaleureux de M. le Directeur de Cabinet, à l’intéressé, pourrait lui signifier les date et heures retenues pour « l’audience »…

**Conclusion**

Sauf information ou renseignement d’ordre négatif de dernière minute pesant sur la présente demande et/ou sur la notoriété de M. SANOGO, sa présente démarche mérite réaction positive. .

**Ouagadougou, le 15 Septembre 2018**